



CP ORLEANS-SARAN

# SON ENNEMI...CE SONT LES PERSONNELS !

**Saran, le 05 octobre 2023**

*Le 28 septembre, le syndicat majoritaire a appelé au blocage de l'établissement pour donner suite à la réponse de la DISP sur une plate-forme revendicative présentée à la direction lors du mouvement précédent qu'ils ont qualifié d'historique. **L'UFAP UNSa Justice du CPOS** constate que les personnels sont les grands perdants de cette mascarade des pompiers-pyromanes-mythomanes qui iront jusqu'à dire que la DI n'était pas au fait de la situation du CPOS.*

*Comble du gâchis, pas une avancée révolutionnaire n'est sortie de cette imposture ! Mais le ridicule ne tuant pas, ils se gargarisent d'obtenir des choses qui étaient déjà actées avant leur flop.*

**LA QUESTION EST : CROYEZ-VOUS ENCORE A LEURS MENSONGES ???**

*Vous qui continuez de travailler à crédit pour l'administration alors que les nounous et les pompistes ne vous font pas crédit. Vous dont les conditions d'exercice de votre métier n'ont pas changé alors que vous espériez que le syndicat majoritaire que vous avez choisi se battraient pour vous ! Vous dont les premières formations impactées par ce simulacre de mouvement seront celles, non obligatoires, axées vers votre promotion sociale.*

*Décidément, indigence intellectuelle et sénilité ne font pas bon ménage...car l'éminent représentant local de ce syndicat, FANFARON EN CHEF, se transforme de jour en jour en **FOssoyeur** des idéaux syndicaux. **L'UFAP UNSa Justice du CPOS** ne fait que constater que depuis quelques mois, ce syndicaliste est résolument tourné vers la terreur, la menace permanente, et le sabotage. Tous ces anciens amis, en désaccord avec lui, en savent quelque-chose. **L'intimidation est son levier de fonctionnement.***

**LA QUESTION EST : CROYEZ-VOUS ENCORE A SES MENSONGES ???**

*Lors de ce mouvement pathétique, nous avons franchi un CAP, les personnels ont été choqués d'entendre un syndicaliste jeter en pâture un agent qui souhaite changer de bâtiment !*

*Est-ce illégitime pour un agent, quand bien même, il serait membre d'un bureau local, de vouloir changer d'affectation après 8 ans passés dans un bâtiment ? Est-ce illégitime de vouloir aller voir ailleurs quand un détenu joue à intimider (sic) cet agent et veut porter plainte contre lui ?*

*A **L'UFAP UNSa Justice du CPOS**, nous disons au **leader minimo des FOssoyeurs**, qui a déjà réservé sa place à l'UHSA, que cet agent est légitime à demander une autre affectation.*

*A l'UFAP UNSa Justice du CPOS, nous combattons toujours ses relents de népotisme en contribuant à mettre en place des critères objectifs pour l'attribution de chaque poste.*

*Plus grave encore, nous revenons à cet agent qui a confié ses craintes et ses envies à son officier de secteur qui n'a pas hésité à le livrer à la vindicte populaire. Les personnels savent désormais, qu'ils peuvent avoir « une confiance à toute épreuve envers leur hiérarchie ».*

*Enfin, la direction, la DI et la DAP peuvent dormir tranquilles avec ce type de syndicaliste, c'est l'avocat dont toute direction rêverait.*

*Pendant que certains se qualifient de « grands au travail » oubliant que même dans une cour de récréation d'école maternelle il y a des « grands », A l'UFAP UNSa Justice du CPOS, nous sommes concentrés sur la situation des personnels.*

*Dans les jours à venir, nous rencontrerons le chef d'établissement afin d'avancer sur des propositions concrètes qui vont alléger votre charge de travail, qui vont favoriser la cohésion des personnels et qui vont permettre de faire évoluer les méthodes de travail avec les ressources à notre disposition.*

*L'UFAP UNSa Justice du CPOS rappelle au secrétaire local des **Fossoyeurs** que ce ne sont pas les FIO qui sont la cause des feuilles de service à trous et des rappels mais LA CAUSE EST SON ORGANISATION DE SERVICE ELECTORALISTE ET NON VIABLE !*

*L'UFAP UNSa Justice du CPOS rappelle aux **Fossoyeurs** qu'en tant que personnes responsables, les personnels n'ont plus le temps pour vos mensonges !*

Les secrétaires locaux

